

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 429 /2024

Annaba le, 08/07/2024

A

Monsieur : Zeddouri Amar  
Rue 08 Mai 45 Belkhir-Guelma-

OBJET : Mise en demeure N° 01.

Projet : Travaux Canalisation Pour développement Hdjar Eddis Ancien Village .

Bon de commande N° : 113 du 06/06/2024, ODS N° : 150/2024 du 06/06/2024 , délais 65 Jours

Monsieur ;

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, et dont l'ouverture a été prononcée le 25/06/2024, nous avons constaté l'absence de vos équipes sur le chantier sans préavis ou justification valable et ce malgré nos multiples relances verbales. Ceci peut engendrer un retard dans la livraison du chantier dans les délais prescrit et perturber le planning de la DOT.

A cet effet, je vous mets en demeure de commencer les travaux sans délais . À défaut, Algérie Telecom se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles pour pallier votre absence.

2024 08



Le Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba  
Signé: TERKMANI Mohamed Riad